

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GALLUIS

Date de Convocation :
8 décembre 2023

Date d’Affichage
19 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	10
Votants	14

DELIBERATION n°
2023/23 : TARIF CANTINE
SCOLAIRE :

L’an deux mille vingt et trois, le 14 décembre 2023 à 20h30,

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :
Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Christian VALLEE, Dominique MURIEL, Carol ALONSO, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Corine LASON ayant donné procuration à Fanny CECILLE-HERRERAS,
Robin TISNE ayant donné procuration à Jean-Louis MARTINELLI,
Suzanne GIRAULT ayant donné procuration à Annie LOBSTEIN,
Christophe ANDRUSZKOW ayant donné procuration à Sébastien BOULANGER.

Absent non excusé :

Stan RIGAUDEAU.

Désignation d’un secrétaire de séance :

Fanny CECILLE-HERRERAS est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 2023/23 : TARIF CANTINE SCOLAIRE :

Depuis 2021 le coût du repas de la cantine scolaire a augmenté de 8.835%. La commune n’a pas pour autant répercuté l’augmentation du tarif depuis plus de 3 ans. Mme ALONSO propose à l’assemblée d’augmenter en janvier 2024 le prix du repas de cantine de 4.10€ à 4.20€. Le reste sera à charge de la commune de Galluis.

Après avoir entendu l’exposé de Mme ALONSO Carol,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Jennifer FORT, Aurélie PIACENZA, Sébastien BOULANGER.

DECIDE

De fixer le prix du repas pour le restaurant scolaire à 4.20€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

A Galluis, le 14 décembre 2023

Annie LOBSTEIN
Maire



Fanny HERRERAS
Adjointe au maire



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le 19 décembre 2023